

Le pouvoir de l'humanité

XXXIII^e Conférence internationale
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

9-12 décembre 2019, Genève



FR

33IC/19/9.4
Original : anglais
Pour information

XXXIII^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Genève (Suisse)
9-12 décembre 2019

**Mise en œuvre de la résolution 5 de la XXXII^e Conférence
internationale de la Croix-Rouge « La sûreté et la sécurité des
volontaires de l'humanitaire »**

**RAPPORT INTÉRIMAIRE
2015-2019**

**Document établi par la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du
Croissant-Rouge et la Croix-Rouge suédoise**

Genève, octobre 2019

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le présent rapport intérimaire donne une vue d'ensemble des progrès réalisés par le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) et par les États dans la mise en œuvre de la résolution 5 de la XXXII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, intitulée « La sûreté et la sécurité des volontaires de l'humanitaire »¹. Le rapport donne suite au paragraphe 17 de cette résolution.

Une meilleure protection doit être assurée aux volontaires locaux et nationaux de l'humanitaire pour garantir leur sûreté et leur sécurité et ainsi leur permettre de mieux servir les communautés qui ont besoin d'aide. Le financement et les risques étant souvent transférés des acteurs internationaux aux organisations humanitaires nationales et locales, tous ont un devoir fondamental de protection à l'égard des volontaires qui mettent en œuvre leurs projets. Concrètement, cela signifie préserver la sécurité des volontaires, notamment en mettant en place des politiques, des systèmes, des formations, des ressources humaines, des informations, des équipements, des mécanismes de gestion de la sécurité et des filets de sécurité pour apporter un soutien en cas de décès ou de blessure.

Si, depuis 2015, les États et les Sociétés nationales ont fait des progrès en matière de sûreté et de sécurité des volontaires de l'humanitaire, de graves préoccupations subsistent car nombre de volontaires n'ont toujours pas accès à une assurance adéquate ou à d'autres filets de sécurité, à la formation et au soutien psychosocial.

Depuis 2018, le Groupe de travail sur le volontariat dans les situations dangereuses de l'Alliance pour le volontariat de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) a guidé au niveau mondial l'action novatrice qui a été menée en vue de réaliser les ambitions et les intentions de la résolution. Les membres du Groupe de travail ont participé à la rédaction de ce rapport, en faisant part de leurs expériences diverses dans la mise en œuvre de la résolution aux niveaux national et mondial².

Les progrès constatés dans les quatre domaines qui font l'objet des 17 paragraphes du dispositif de la résolution 5 peuvent se résumer comme suit :

Détermination à protéger : des progrès notables ont été faits en matière de soutien psychosocial des volontaires de l'humanitaire, bien que les problèmes qui compromettent le bien-être des volontaires continuent souvent de passer inaperçus et d'être négligés. Certaines Sociétés nationales collaborent avec succès avec les États à la mise en place de législations relatives au volontariat.

Amélioration des connaissances : des efforts accrus ont été déployés pour faire progresser la recherche, approfondir les connaissances et créer une base de données aux fins d'éclairer les activités présentes et futures en matière de sûreté, de sécurité et de bien-être des volontaires.

Amélioration de la compréhension : une Alliance de Sociétés nationales pour le développement du volontariat a été créée en 2017 aux fins de mettre en évidence, de faire connaître et de reproduire les pratiques prometteuses en matière de volontariat et de garantir la sécurité et le bien-être des volontaires.

Promotion de l'assurance ou d'une protection équivalente : si certaines Sociétés nationales ont réussi à mettre en place, au niveau local, des solutions pour

¹ La résolution a été adoptée en décembre 2015 par les 169 gouvernements participants, qui se sont engagés à prendre des mesures réalisables pour améliorer la sûreté et la sécurité des volontaires de l'humanitaire.

² L'équipe est composée de représentants de la Croix-Rouge du Burundi, de la Société du Croissant-Rouge égyptien, de la Croix-Rouge du Honduras, de la Croix-Rouge italienne, de la Croix-Rouge du Kenya, de la Croix-Rouge suédoise et du Centre pour le développement international de la Northumbria University (Royaume-Uni), un centre d'étude mondialement reconnu sur le volontariat dans les situations humanitaires et de développement.

dédommager leurs volontaires en cas de blessure ou de décès, malheureusement, la plupart des Sociétés nationales opérant dans des environnements dangereux continuent d'avoir du mal à fournir des filets de sécurité à leurs volontaires.

Recommandations : pour faciliter la bonne mise en œuvre de la résolution sur la sûreté et la sécurité des volontaires de l'humanitaire, il est recommandé :

- de définir des normes fondamentales et de les mettre en pratique selon le contexte local, en particulier en promouvant le dialogue entre les Sociétés nationales ; en encourageant la mobilisation conjointe de ressources et le partage de connaissances ; et en établissant un marché aux approches, aux idées et aux ressources ;
- de créer et soutenir un pôle officiel d'experts issus des Sociétés nationales, de la Fédération internationale, du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), d'autres organisations faisant appel à des volontaires et du secteur universitaire pour développer et partager des idées, des approches et des savoir-faire nouveaux sur le volontariat dans les conflits et les situations d'urgence ;
- d'allouer des ressources humaines et financières accrues à l'amélioration de la sûreté, de la sécurité et du bien-être des volontaires, notamment mais non exclusivement, à la gestion de la sécurité, à la protection, à la formation, aux équipements, à l'assurance ou à un fonds de solidarité et au soutien psychosocial.

1) INTRODUCTION

La fréquence, et très souvent aussi la gravité, des situations d'urgence complexes, y compris les urgences sanitaires, et des catastrophes naturelles augmentent, ce qui exige la mobilisation massive d'un nombre accru de volontaires locaux dans des environnements à risque, auxquels l'accès est fréquemment limité à quelques organisations seulement. Sur les plus de 13 millions de personnes qui font du volontariat pour le Mouvement, un million intervient dans des situations de conflit armé et de violence. La plupart de ces volontaires sont eux-mêmes issus des communautés touchées.

Si, ces dernières années, la communauté internationale a accordé une attention plus soutenue aux dangers auxquels font face les volontaires de l'humanitaire, elle ne s'est guère concentrée sur les risques auxquels sont confrontés les volontaires locaux, alors même qu'ils fournissent la majeure partie de l'aide et se heurtent aux dangers les plus grands. Dans les situations humanitaires dangereuses et complexes, quand de nombreux acteurs humanitaires se retirent, les volontaires locaux restent et sont souvent les seuls à pouvoir accéder aux personnes vulnérables, auxquelles ils apportent les premiers secours, de la nourriture, de l'eau, des soins médicaux et du réconfort.

Chaque année, des centaines de travailleurs humanitaires sont tués, blessés ou enlevés. Selon la Aid Workers Security Database, le nombre des décès a augmenté de 30 % en 2017³ par rapport à l'année précédente. Les données indiquent que 139 travailleurs humanitaires ont été tués et 174 ont été enlevés ou blessés lors de graves attaques en 2017 (voir graphique ci-dessous). Dans le cas du Mouvement, plus de 500 membres du personnel et volontaires de Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont été tués dans l'accomplissement de leur mission depuis 1994. De 2016 à 2018, 60 employés et volontaires de Sociétés nationales ont été tués dans l'exercice de leurs fonctions. L'immense majorité de ces incidents se sont produits dans des situations de conflit armé³.

³ <https://aidworkersecurity.org/>



Les recherches menées par la Fédération internationale ont apporté un éclairage sur certains des risques particuliers auxquels sont confrontés les volontaires de l'humanitaire, dont la stigmatisation et des dangers au sein des communautés dans lesquelles ils opèrent ; l'absence d'accès aux équipements et aux formations dont ils ont besoin pour remplir leur rôle ; les défis dans l'accès aux populations touchées ; la détresse psychologique ; et, généralement, une assurance et autres « filets de sécurité » insuffisants. La tendance à considérer que les volontaires sont là uniquement pour « donner » conduit à négliger leurs besoins, qui sont souvent comparables aux besoins des personnes auxquelles ils viennent en aide. Les données de l'Initiative Volunteering in Conflict and Emergencies (VICE), menée par la Croix-Rouge suédoise, montrent que les volontaires locaux sont souvent issus des communautés vulnérables et touchées, et que le volontariat peut les placer dans des situations plus dangereuses que celles dans lesquelles ils seraient autrement.

La résolution 5 renforce l'importance d'un investissement des Sociétés nationales et des États dans la formation, l'assurance, le soutien psychosocial, les équipements personnels et de protection, et la législation pour soutenir les volontaires dans leur action en faveur des communautés.

2) ANALYSE / PROGRÈS

La résolution 5 sur la sûreté et la sécurité des volontaires de l'humanitaire a conféré une plus grande visibilité aux risques auxquels sont confrontés les volontaires, en particulier les acteurs locaux opérant dans des situations complexes, et créé une forte dynamique de sensibilisation à cette préoccupation mondiale. Un recensement plus précis serait nécessaire pour faire rapport en détail sur les progrès d'ensemble, les réponses au questionnaire 2019 n'étant pas statistiquement significatives.

Outre les réponses au questionnaire, ce rapport s'appuie sur les travaux de l'équipe technique de l'Alliance pour le volontariat chargée du volontariat dans les situations dangereuses et de l'Initiative VICE, sur le rapport 2018 du programme Volontaires des Nations Unies (VNU) sur l'état du volontariat dans le monde, « Le fil qui nous relie – Volontariat et résilience communautaire », et sur l'Analyse de la situation nationale sur l'ampleur, la portée et l'impact du volontariat pour le Programme de développement durable à l'horizon 2023, conduite récemment par le programme VNU en collaboration avec la Fédération internationale.

2.1) DÉTERMINATION À PROTÉGER

Plusieurs Sociétés nationales ont pris des mesures cruciales pour assurer un soutien psychosocial à leurs volontaires. Dans les différentes actions contre Ebola en République démocratique du Congo, en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone, des efforts ont été faits avec succès pour fournir aux volontaires l'accès aux premiers secours psychologiques et à un soutien psychosocial. Certaines Sociétés nationales, comme la Croix-Rouge suédoise, ont mis en place un système de formation progressive des volontaires, combinant

l'apprentissage en ligne, des possibilités de formation présentielle, des mécanismes d'orientation externes et un suivi interne pour systématiser et institutionnaliser le soutien psychosocial des volontaires. Le Croissant-Rouge soudanais a établi un système de soutien psychosocial avec l'appui du Centre de référence de la Fédération internationale sur le soutien psychosocial et des Sociétés nationales du Danemark et de la Suède.

Reste que l'institutionnalisation systématique du soutien psychosocial des volontaires demeure un défi pour nombre de Sociétés nationales. Pour en étudier plus en profondeur les raisons et mieux les comprendre, l'Initiative VICE a organisé en 2018 un laboratoire pop-up de l'innovation sur le soutien psychosocial des volontaires, qui a été hébergé par le Centre de référence de la Fédération internationale sur le soutien psychosocial⁴. Le laboratoire a étudié la question et discuté de la manière dont les Sociétés nationales pourraient mettre en place les pratiques optimales et établir des systèmes de soutien psychosocial des volontaires. Les participants ont défini des solutions aux problèmes liés à l'accès des volontaires au soutien psychosocial et favorisé une compréhension et une prise de conscience accrues du problème.

Le laboratoire a conclu que, malgré les ressources et pratiques existantes et émergentes en matière de soutien psychosocial des volontaires, le principal obstacle à une action des Sociétés nationales dans ce domaine est le fait que le soutien psychosocial n'est pas considéré comme prioritaire. Les raisons en sont le manque de compréhension de l'importance du soutien psychosocial et les comportements aux niveaux organisationnel et des communautés. Par conséquent, des efforts de sensibilisation et de promotion doivent être engagés à l'intérieur du Mouvement et à l'extérieur, auprès des parties prenantes et des communautés.

Toutes les Sociétés nationales ont pour responsabilité première de garantir la sûreté et la sécurité de leurs volontaires, ce qui est néanmoins un défi pour beaucoup d'entre elles en raison du manque de capacités et des risques liés aux opérations menées dans des contextes de conflit hautement sensibles. Les éléments « Évaluation du contexte et des risques » et « Gestion des risques pour la sécurité opérationnelle » du Cadre pour un accès plus sûr (Cadre) sont deux domaines où des faiblesses sont constatées régulièrement dans toutes les Sociétés nationales, ce qui a conduit à organiser des ateliers d'évaluation et de planification liées au Cadre. Il s'ensuit que les Sociétés nationales recherchent en permanence des orientations, des outils et des modèles sur ces éléments. Bien que certains outils (élaborés par le CICR, la Fédération internationale ou des Sociétés nationales) existent, ils ne sont pas largement accessibles aux Sociétés nationales. Des efforts et des investissements accrus sont donc nécessaires pour que les Sociétés nationales aient facilement accès aux outils et aux lignes directrices.

Depuis que le guide « Un accès plus sûr » à l'intention de toutes les Sociétés nationales hôtes a été lancé au Conseil des Délégués de 2013, beaucoup a été accompli, tant au siège du CICR que sur le terrain. Ainsi :

- plus de 50 ateliers de sensibilisation, d'évaluation et de planification ont été tenus, et des plans d'action ont été par la suite élaborés pour les Sociétés nationales ;
- des messages sur un « comportement plus sûr », soulignant que le comportement d'un individu a une incidence sur l'acceptation de l'organisation et la façon dont celle-ci est perçue, sont diffusés en permanence auprès du personnel et des volontaires de la Société nationale hôte pendant les ateliers de sensibilisation et de planification ;

⁴ Les participants étaient issus des Sociétés nationales du Canada, du Liban, du Mali, des Philippines, de Suède et d'Ukraine, de la Northumbria University (Royaume-Uni) et de Trinity College (Irlande).

- diverses approches et activités ont été mises au point pour mobiliser les Sociétés nationales et les inciter à intégrer l'accès plus sûr dans leurs programmes⁵ ;
- une équipe de plus de 30 facilitateurs d'ateliers sur le Cadre, issus des différentes composantes du Mouvement, a été constituée ;
- des plateformes d'échanges de pair à pair ont été établies, qui comprennent des tables rondes, des webinaires et des visites d'échange entre pairs ;
- un site web dédié a été créé pour l'échange d'expériences (accès public), et les outils élaborés par les Sociétés nationales sont publiés sur FedNet (accès restreint).

Pour apporter un soutien renforcé et plus tangible aux Sociétés nationales dans la réalisation de leurs ambitions en matière d'accès plus sûr, le CICR a clairement défini des orientations clés pour 2018-2020. L'une d'elles est axée sur la sûreté et la sécurité des volontaires et du personnel. Dans ce contexte, les Sociétés nationales, en particulier celles qui opèrent dans des contextes sensibles et dangereux, reçoivent le soutien dont elles ont besoin pour mettre en place les actions et les mesures pertinentes du Cadre pour un accès plus sûr, sur lesquelles reposera leur capacité de fournir les services humanitaires requis en toute sécurité⁶.

Collectivement, au sein du Mouvement, il est nécessaire de coordonner, de soutenir et de suivre de près les codes de conduite des Sociétés nationales hôtes applicables au personnel et aux volontaires, ainsi que les codes de comportement. Il faut, et c'est important, renforcer le respect et la mise en œuvre des codes de conduite. De même, un soutien doit être apporté au renforcement des lignes directrices des Sociétés nationales hôtes relatives à la communication opérationnelle, qui doivent accroître l'acceptation et renforcer l'image du personnel et des volontaires, et améliorer l'accès opérationnel aux communautés touchées.

En 2018, dans son rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies⁷, le secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a indiqué que la protection, la sécurité et le bien-être des volontaires devaient être absolument prioritaires. Il conviendrait que les gouvernements mettent en place des politiques destinées à assurer la protection tant physique que mentale des volontaires et à garantir que les volontaires, où qu'ils soient dans le monde, puissent bénéficier d'indemnités en cas de maladie, d'invalidité ou de décès.

Plusieurs Sociétés nationales ont joué un rôle essentiel dans leur pays en favorisant l'instauration d'environnements juridiques, sociaux, économiques et culturels propices à une expérience du volontariat dans la sécurité. La Croix-Rouge du Kenya a récemment collaboré avec le programme VNU et d'autres organisations faisant appel à des volontaires, et a créé avec eux la Volunteer Involving Organisations Society⁸.

⁵ Elles comprennent des simulations, des séances d'information et des bilans opérationnels, une activité de gestion de la sécurité (dans le cas de la Syrie seulement), le versement de petites allocations, un accent accru sur la gestion des catastrophes, etc.

⁶ En 2019, des contextes prioritaires ont été identifiés en collaboration étroite avec l'Unité du soutien à la gestion de la sécurité et des crises du CICR à Genève, sur la base des besoins et des risques opérationnels pour les deux partenaires, de la situation générale et du type de partenariat. La priorité est donnée aux contextes où le CICR a noué un partenariat opérationnel en « mode gestion à distance », dans lequel il transfère les risques à la Société nationale hôte, ou aux contextes hautement sensibles et dangereux, dans lesquels des opérations conjointes sont menées. Un soutien a déjà été fourni, en 2019, en Afghanistan, au Mali et en République centrafricaine, en particulier à propos de l'élément 1 (Évaluation du contexte et des risques) du Cadre, dans le but de former les Sociétés nationales hôtes à l'outil d'évaluation des risques, chaque Société nationale devant ensuite élaborer des lignes directrices détaillées sur l'évaluation des risques et la sécurité. Ce soutien est apporté sous réserve que la direction et le personnel opérationnel de la Société nationale hôte soient disposés et résolus à s'approprier pleinement le système de gestion des risques pour la sécurité, le processus et sa mise en œuvre.

⁷ Résolution A/RES/73/140 « Le volontariat à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ».

⁸ En tant qu'organisation gouvernementale reconnue, la Volunteer Involving Organisations Society s'est attachée à influencer les politiques du gouvernement et la législation aux fins d'établir dans le pays un système de volontariat bien géré, les lois en vigueur ne reconnaissant pas le volontariat et n'en tenant pas compte. Elle a su convaincre le gouvernement de se doter d'une politique relative au volontariat national. Dès 2016, elle a travaillé

2.2) AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES

Les volontaires sont des acteurs humanitaires essentiels dans les conflits et les situations d'urgence. Toutefois, comme le souligne l'Étude mondiale sur le volontariat publiée en 2015 : « *Pour demeurer une puissante force de développement, pour continuer à croître, à stimuler le changement au sein des communautés du monde, et à donner aux individus les moyens de faire entendre leur voix et de jouer un rôle actif dans les processus de développement, le volontariat devra bénéficier de ressources, de recherches et d'un cadre politique fort* ». Dans ces principales conclusions, l'Étude relève qu'il est urgent de donner la priorité à la recherche et à des mesures concrètes pour assurer la sûreté, la sécurité et le soutien psychosocial des volontaires locaux, en particulier dans les situations de conflit. Les connaissances sont limitées au sujet des expériences et des besoins des volontaires, des défis auxquels ils font face et de ce qui peut être fait pour leur apporter un soutien.

Depuis 2015, la recherche sur les volontaires de l'humanitaire a considérablement progressé. L'Initiative ViCE, menée par la Croix-Rouge suédoise et le Centre pour le développement international de la Northumbria University (Royaume-Uni), a travaillé avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge d'Afghanistan, du Honduras, du Myanmar, du Soudan du Sud, du Soudan et d'Ukraine pour collecter des données sur les expériences des volontaires locaux dans les conflits et les crises humanitaires. En donnant la parole aux volontaires et en étant à l'écoute de leurs préoccupations, la recherche a permis de cerner les lacunes dans la compréhension des obstacles à la protection, à la promotion et à la reconnaissance des volontaires dans les conflits et les situations d'urgence. Dans son rapport à la 73^e session de l'Assemblée générale (2018), le secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies relève que « [d]es travaux de recherche continuent d'être menés sur les caractéristiques du volontariat, notamment la motivation, les obstacles et les pratiques optimales ». Dans ce rapport, l'Initiative ViCE est citée comme un exemple de bonne pratique.

De nouvelles initiatives de recherche ont commencé à remédier aux lacunes dans la compréhension. Par exemple, le Refugee Youth Volunteering Uganda est un vaste projet de recherche lancé à la mi-2019⁹. Mené en partenariat avec des universitaires et des organisations de la société civile de l'Ouganda, dont la Croix-Rouge de l'Ouganda, ainsi que la Fédération internationale, le projet utilise des méthodes participatives pour étudier les formes de volontariat pratiqué par les jeunes réfugiés en Ouganda et leurs effets sur leurs compétences, leur employabilité et leurs moyens de subsistance.

Malgré le nombre croissant d'études et d'appels à donner la priorité aux voix locales, il reste nécessaire de faciliter la recherche sur le volontariat dans les pays qui font face à des défis humanitaires complexes tout en devant surmonter des risques internes¹⁰. Il faut renforcer les partenariats axés sur l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes. Avec le soutien adéquat des États, les instituts de recherche et les volontaires peuvent travailler

avec la commission parlementaire sur l'emploi et le ministère compétent à l'élaboration du projet de loi sur le volontariat national. Une fois adopté par le parlement, ce projet deviendra une loi spécifique sur le volontariat. La loi apportera dignité et respect aux volontaires et à leurs initiatives, et évitera l'utilisation abusive et les conceptions erronées du volontariat. Son adoption marquera une étape importante, car les volontaires ont subi dans le passé du harcèlement de la part des autorités et d'organisations faisant appel à des volontaires.

⁹ Le projet est dirigé par le professeur Matt Baillie Smith du Centre pour le développement international de la Northumbria University et financé par le Global Challenges Research Fund/Conseil de la recherche économique et sociale du gouvernement britannique.

¹⁰ Pourtant, comme le reconnaissent les lignes directrices relatives à la sécurité des chercheurs sur le terrain dans les lieux complexes, reculés et dangereux (2016) de l'International Institute of Social Studies (Pays-Bas), « *la recherche sur le terrain comporte toujours un degré de risque* » et « *les décisions relatives à la sécurité peuvent influencer non seulement sur la sécurité du chercheur et les résultats de la recherche, mais aussi sur celle des répondants, des assistants et des interprètes locaux, des organisations d'origine et organisations hôtes, et des partenaires de la recherche* ». Les volontaires ne sont pas à l'abri de ces risques dans leur travail et leurs activités de recherche, en particulier quand les systèmes de soutien institutionnel sont affaiblis.

ensemble et rapprocher les points de vue des universitaires et des praticiens. Comme le souligne l'Étude mondiale sur le volontariat (2015), les volontaires devront être « *de véritables partenaires [...], participant sur un pied d'égalité et en tant qu'agents du changement pour les personnes vulnérables, plutôt que de simples prestataires de services* » dans ce processus.

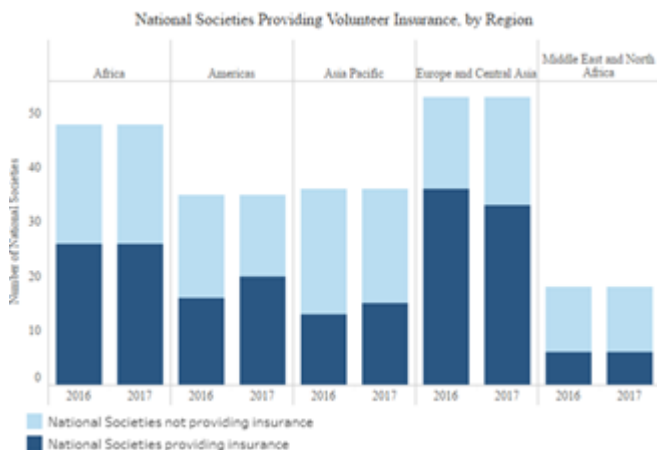
2.3) AMÉLIORATION DE LA COMPRÉHENSION

Pour relever les défis que posent la sécurité et le bien-être des volontaires, la Fédération internationale a élaboré un Plan d'action pour le volontariat, qui est mis en œuvre par une Alliance de Sociétés nationales des cinq régions. Le Plan d'action sert de catalyseur à des mécanismes visant à garantir la sécurité et le bien-être des volontaires. Un de ses éléments importants a été l'élaboration d'une Charte des volontaires à l'échelle de la Fédération¹¹, que l'Assemblée générale a adoptée en 2017.

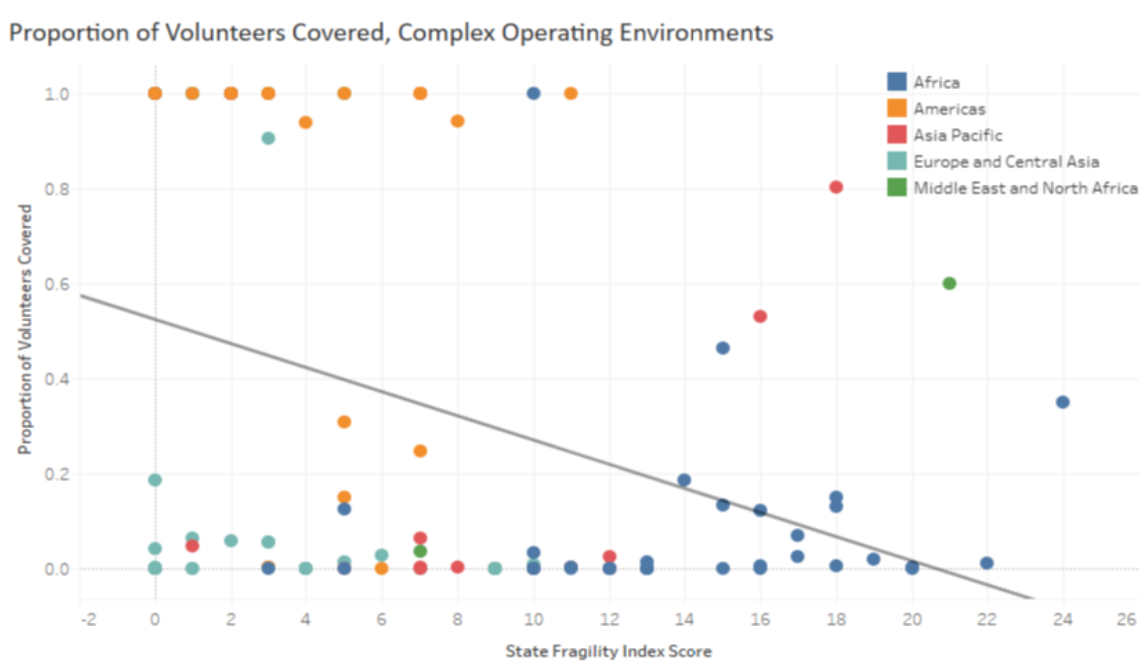
Au cours de la période considérée, l'unité Sécurité du Secrétariat de la Fédération internationale a fourni divers types de soutien aux Sociétés nationales afin de renforcer leurs capacités en matière de gestion de la sécurité et de soutien aux volontaires. Ces dernières années, quelque 150 000 employés et volontaires de plus de 150 Sociétés nationales se sont inscrits au cours « Stay Safe » de formation en ligne à la sécurité des volontaires/l'ont mené à bien. Une version actualisée du cours sera lancée début 2020. Plus de 6 000 clés USB et manuels sur la sécurité ont été distribués aux Sociétés nationales qui ont difficilement accès à l'Internet.

2.4) PROMOTION DE 'ASSURANCE OU D'UNE PROTECTION ÉQUIVALENTE

Nombre de volontaires de l'humanitaire ne bénéficient toujours pas d'une assurance ou d'autres filets de sécurité adéquats. Le nombre de Sociétés nationales fournissant une couverture d'assurance aux volontaires varie suivant les régions (voir graphique ci-contre). Les données de la Fédération internationale révèlent que le nombre de Sociétés nationales fournissant une couverture d'assurance a augmenté entre 2016 et 2017 dans les régions des Amériques et de l'Asie-Pacifique, mais a diminué en Europe et en Asie centrale, et est resté stable dans les régions Afrique et Moyen-Orient et Afrique du Nord.



¹¹ La charte est un moyen d'améliorer d'une part les pratiques en matière de volontariat dans toutes les Sociétés nationales et d'autre part la sécurité et le bien-être des volontaires, en officialisant et en mettant en place la redevabilité des Sociétés nationales envers leurs volontaires. Rédigée du point de vue des volontaires, elle vise à préciser les droits et les responsabilités des volontaires, dont le droit à un environnement de travail sûr, le droit à une protection, le droit à l'information sur les risques auxquels ils sont exposés, le droit de participer, d'être entendus et d'être reconnus au titre de leur contribution, et le droit à une assurance. Elle inspire et guide les Sociétés nationales dans l'élaboration ou la révision et la mise en œuvre de leurs politiques et systèmes de gestion à l'appui des droits et responsabilités des volontaires.



Les volontaires opérant dans des environnements dangereux (voir graphique), qui ont le plus besoin d'une couverture d'assurance, sont les moins susceptibles d'être assurés. L'environnement dans lequel intervient une Société nationale a une incidence déterminante sur le coût des primes d'assurance et l'accès à des solutions. Les Sociétés nationales des pays qui affichent les valeurs les plus élevées en termes d'indice de développement humain (IDH)¹² sont plus susceptibles de fournir une couverture d'assurance aux volontaires. À l'inverse, celles de pays dont les valeurs de l'IDH sont faibles, en particulier de pays dont l'indice de fragilité des États est élevé, sont nettement moins susceptibles de le faire. Il est important de comprendre ces facteurs, parce que l'environnement peut présenter des défis ou des obstacles à la fourniture d'une assurance. Des facteurs tels que les inégalités et la distribution inéquitable des ressources (mis en évidence par l'IDH), et la faiblesse des structures de l'État, de la gouvernance et des institutions (révélés par l'indice de fragilité des États¹³) semblent avoir une incidence directe sur la capacité d'une Société nationale de fournir une couverture d'assurance aux volontaires et au personnel. De ce fait, les Sociétés nationales peuvent ne pas être en mesure de surmonter cet obstacle, et peuvent donc avoir besoin du soutien des partenaires du Mouvement.

Il est difficile à certaines Sociétés nationales de fournir une couverture d'assurance ou d'autres filets de sécurité à leurs volontaires. Par exemple, la Croix-Rouge du Honduras considère que la police d'assurance mondiale de la Fédération internationale n'est pas adaptée à ses besoins parce que : 1) ses volontaires et ses sections peinent à produire les justificatifs requis en cas de demande d'indemnisation ; 2) la procédure de réclamation est coûteuse et laborieuse ; et 3) il n'est pas possible d'avoir accès à un financement initial et immédiat pour couvrir les coûts de soins de santé de qualité. En 2016, la Société nationale, avec le soutien de l'Initiative ViCE, a tenu un laboratoire pop-up pour examiner des solutions qui soient techniquement et concrètement réalisables, tout en tenant compte des besoins et des préoccupations des volontaires. Pour que ces solutions soient acceptées, adoptées et

¹² Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), 2019. Rapport sur le développement humain <http://hdr.undp.org/en/content/human-development-index-hdi>, consulté en avril 2019 (en anglais).

¹³ Center for Systemic Peace, 2019. *State Fragility Index and Matrix database*. <http://www.systemicpeace.org/inscrdata.html>, consulté en novembre 2018.

durables, elles doivent, dans la mesure du possible, être définies localement et les volontaires doivent participer à leur mise au point. L'équipe ViCE a étudié plusieurs solutions et finalement élaboré un modèle de fonds national d'urgence pour les volontaires, qui permet de couvrir immédiatement les frais médicaux. Le fonds a été conçu sous la forme d'un fonds de solidarité pour en garantir la durabilité et répartir les risques et la couverture entre le siège et les sections de la Société nationale. Ce modèle vise à encourager un soutien global aux volontaires, qui participent aux actions prévues et menées par chaque section, y compris la planification, l'évaluation du contexte, la mise en œuvre et l'évaluation des activités sur le terrain, et les supervisent.

Un modèle similaire de fonds de solidarité et d'urgence local ou national a été étudié par les Sociétés nationales du Burundi et du Yémen.

En outre, le Fonds français Maurice de Madre (FFMM) peut accorder une aide financière ponctuelle en cas d'accident ou de maladie touchant des volontaires ou des employés du Mouvement, qui ne sont pas au bénéfice d'une assurance ou d'une aide sociale. La blessure ou la maladie doit être liée à leur travail au service du Mouvement. Le subside peut être utilisé pour financer des frais médicaux, la réhabilitation physique ou la réinsertion professionnelle. En cas de décès du volontaire ou du collaborateur dans l'accomplissement de sa mission humanitaire, le FFMM peut accorder une assistance financière ou matérielle à la famille du défunt. Le Fonds a été créé en 1975. Il est géré de façon indépendante par un Conseil de cinq membres qui sont nommés par le CICR, lequel est chargé du secrétariat, de la gestion et de la comptabilité du Fonds.

4) CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le Mouvement, dont les différentes composantes assument des rôles complémentaires, peut agir de façons et à des échelles sans pareilles. Pour avoir le plus grand impact possible, il doit résolument et collectivement renforcer la sûreté, la sécurité et le bien-être de tous ses volontaires. Ce n'est qu'ainsi que les Sociétés nationales pourront mobiliser, organiser, protéger et maintenir une base de volontaires à même de porter assistance aux personnes vulnérables dans leur propre pays tout en respectant les Principes fondamentaux.

Certaines Sociétés nationales ont manifesté un intérêt grandissant pour la sûreté et la sécurité des volontaires, et la coopération avec les gouvernements s'est intensifiée en vue de répondre aux besoins des volontaires de l'humanitaire. Bien que les Sociétés nationales prennent davantage de mesures, d'autres améliorations et des approches novatrices de la protection des volontaires de l'humanitaire sont nécessaires, surtout dans les États qui n'assurent pas une protection adéquate aux volontaires, en particulier les États en situation de conflit.

En tant qu'organisation humanitaire de premier plan, aux niveaux mondial et local, le Mouvement a pour responsabilité d'être le fer de lance de la recherche, de favoriser l'innovation et de faire connaître les bonnes pratiques en matière de volontariat aux autres organisations faisant appel à des volontaires.

Des normes mondiales sont actuellement élaborées aux fins de promouvoir et de faciliter l'action menée par les Sociétés nationales et, en fin de compte, par d'autres organisations faisant appel à des volontaires, pour améliorer la sûreté, la sécurité et le bien-être de leurs volontaires. Ces normes, qui découlent de la résolution, visent à couvrir les problèmes mis en évidence par les volontaires, leurs Sociétés nationales respectives et la Fédération internationale. Elles sont destinées à garantir la sûreté, la sécurité et le bien-être des volontaires, à assurer le respect des droits des volontaires, et à veiller à ce que les volontaires reçoivent le soutien nécessaire pour remplir efficacement leurs rôles et leurs responsabilités.

Pour faciliter la bonne mise en œuvre de la résolution sur la sûreté et la sécurité des volontaires de l'humanitaire, il est recommandé :

- de définir des normes fondamentales et de les mettre en pratique selon le contexte local, en particulier en promouvant le dialogue entre les Sociétés nationales ; en encourageant la mobilisation conjointe de ressources et le partage de connaissances ; et en établissant un marché virtuel aux approches, aux idées et aux ressources ;
- de créer et soutenir un pôle officiel d'experts issus des Sociétés nationales, de la Fédération internationale, du CICR, d'autres organisations faisant appel à des volontaires et du secteur universitaire pour développer et partager des idées, des approches et des savoir-faire nouveaux sur le volontariat dans les conflits et les situations d'urgence ;
- d'allouer des ressources humaines et financières accrues à l'amélioration de la sûreté, de la sécurité et du bien-être des volontaires, notamment mais non exclusivement, à la gestion de la sécurité, à la protection, à la formation, aux équipements, à l'assurance ou à un fonds de solidarité et au soutien psychosocial.